



Mon chef fume

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 19 septembre 2008

Mon chef fume, mais à chaque fois que je le lui demande il est occupé.

8 heure sans tabac trop dur

Réponse :

Ni votre chef, ni qui que ce soit n'a le droit de fumer dans les locaux de l'entreprise, ailleurs que dans un fumoir respectant les conditions prévues dans les textes.

Il revient à l'inspecteur du travail de constater, voire de sanctionner ce type d'infraction.